



Le Prince Rainier III et la Princesse Grâce de Monaco

Il y a exactement 21 aujourd'hui, 6 mars 2021, l'Ordonnance Souveraine n° 14.342 du 6 mars 2000 instituait un Comité Monégasque pour le suivi du Foyer Rainier III de Madagascar. De quoi s'agit-il ? Histoire en histoires.

Ce comité de suivi regroupe les associations monégasques réunies qui ont contribué à la création du foyer et a pour objet de veiller à la gestion des fonds, d'assurer la liaison avec les responsables malgaches, d'organiser les manifestations destinées à recueillir des dons pour soutenir les activités du Foyer. En fait, il s'agit d'un préventorium situé à Ampahidrano, près de Fianarantsoa, pour enfants souffrant de rachitisme et de malformations . Son inauguration, par le Prince Héritaire Albert, a eu l'après-midi du 12 mars 2003, en présence de S. Exc. Mgr Fulgence Rabemahafaly, Archevêque de Fianarantsoa, du Révérend Père Zocco, et des personnalités civiles et militaires de la région et de la ville.

Extraits de son discours d'inauguration : « En 1997, pour le 700ème anniversaire de la Dynastie des Grimaldi, les jeunes de la Principauté, au sein de leurs établissements scolaires, avaient décidé de marquer cet événement en développant une action humanitaire. Ainsi est née, avec le soutien d'associations caritatives et des pouvoirs publics monégasques, l'idée de construire ce préventorium. Six ans plus tard, j'ai grand plaisir à me trouver ici, parmi vous, pour inaugurer ce centre nutritionnel et de soins "Rainier III" qui accueille les enfants rachitiques »

(...).

Mais qui est donc ce Rainier III ?



Le Prince Rainier III et le Prince Albert à la sortie d'un service religieux en

Rainier III, Prince de Monaco, est né le 31 mai 1923 à Monaco, et décédé le 6 avril 2005 à 6h35 du matin au Centre Cardio-thoracique de Monaco des suites des affections broncho-pulmonaire, cardiaque et rénale qui avaient nécessité son hospitalisation dans ce Centre le 7 mars 2005.

Il est le fils de la Princesse Charlotte, Louise, Juliette, Duchesse de Valentinois, née le 30 septembre 1898, à Constantine, décédée le 16 novembre 1977, et du Prince Pierre-Marie-Xavier-Antoine-Melchior, Comte de Polignac, né le 24 octobre 1895 au Château de Kerscamp (Morbihan), devenu Grimaldi par Ordonnance Souveraine du 18 mars 1920, décédé le 10 novembre 1964.

Le 9 mai 1949, le Prince Rainier III succède à son grand-père, le Prince Louis II. Cinq ans plus tôt, le 30 mai 1944, la Princesse Héréditaire Charlotte, fille du Prince Louis II, dûment autorisée par lui, avait renoncé en faveur de son fils, à son titre d'Héréditaire et à la succession au trône de Monaco. Le 18 avril 1956, le Prince Rainier III épouse Mademoiselle Grace-Patricia Kelly, née le 12 novembre 1929 à Philadelphie (Etats Unis d'Amérique), décédée le 14 septembre 1982 dans un tragique accident de voiture à la Turbie. Son fils Albert lui succèdera à la présidence de la Croix-Rouge monégasque et sera nommé vice-président de la Fondation Princesse Grâce de Monaco.

De cette union du prince et de l'actrice Grâce Kelly, sont nés trois enfants : -La Princesse Caroline, Louise, Marguerite, le 23 janvier 1957; -Le Prince Albert, Alexandre, Louis, Pierre, Prince Héréditaire, Marquis des Baux, le 14 mars 1958; -La Princesse Stéphanie, Marie, Elisabeth, le 1er février 1965.

Personnalité extraordinaire, le Prince Rainier III de Monaco l'est à travers ses titres. En effet,

Louis-Henri-Maxence-Bertrand est, à la fois: Prince Souverain de Monaco et Duc de Valentinois, Comte de Carladès, Baron de Calvinet, Baron du Buis, Seigneur de Saint-Rémy, Sire de Matignon, Comte de Torigni, Baron de Saint-Lô, Baron de la Luthumière, Baron de Hambye, Duc de Mazarin, Duc de Mayenne, Prince de Château-Porcien, Comte de Ferrette, de Belfort, de Thann et de Rosemont, Baron d'Altkirch, Seigneur d'Isenheim, Marquis de Chilly, Comte de Longjumeau, Marquis de Guiscard, Bailli-chevalier Grand-Croix d'Honneur et de Dévotion du Souverain Ordre Militaire de Malte avec Croix de profession « *ad honorem* », Colonel dans l'Armée Française, Grand Maître de l'Ordre de Saint-Charles, Grand Maître de l'Ordre de la Couronne, Grand Maître de l'Ordre des Grimaldi, Grand-Croix de l'Ordre de la Légion d'Honneur, Membre de l'Ordre Militaire Pontifical de l'Éperon d'Or, Membre de l'Ordre des Séraphins, Collier au Mérite du Souverain Ordre Militaire de Malte, Grand Cordon de l'Ordre du Mérite de la République Italienne, Grand-Croix de l'Ordre du Sauveur de Grèce, Grand-Croix de l'Ordre Royal de Georges 1er de Grèce, Grand Cordon de l'Ordre de Léopold de Belgique, Grand-Croix de l'Ordre du Lion d'Or de Nassau, Grand-Croix de l'Ordre Équestre de Saint-Martin, Grand-Croix de l'Ordre de «Mohamed Ali», Grand-Croix de l'Ordre de l'Étoile de Karageorgevitch, Grand-Croix de l'Ordre Militaire de Saint-Jacques de l'Épée, Grand-Croix de l'Ordre National José Matias Delgado de la République de El Salvador, Mérite Libanais Hors-classe, Croix de Guerre Française, Croix de Combattant Volontaire 1939-1945, Croix de Guerre Belge, Croix de Guerre Italienne, Médaille d'Or de l'American Legion et Ordre Olympique d'Or, Médaille d'Or FIA du Sport Automobile, Grand Collier de l'Ordre de Manuel Amador Guerrero de Panama.

Le 9 mai 1949, le Prince Rainier III succède donc à son Grand-père, le Prince Louis II. Ouvert aux idées nouvelles, Il engage une importante politique de rénovation pour faire de Monaco un État moderne tourné vers l'avenir, tout en préservant les traditions du passé.



Bal annuel de la Croix-Rouge monégasque du 30 juillet 1982. La famille Grimaldi. De gauche à droite : Caroline, Albert et Stéphanie de Monaco; la Princesse Grâce, le Prince Rainier III

Le 17 décembre 1962, le Prince promulgue une nouvelle Constitution comme cadre des institutions politiques de la Principauté. Dans le discours prononcé à cette occasion dans la Salle du Trône, le Prince déclare: «... *d'une volonté commune, un esprit nouveau, introduit dans des cadres anciens, a consacré des principes modernes, sans pour autant renier la tradition; il y a ajustement et non bouleversement; il y a évolution et non révolution*»

. La Constitution de 1962 est modernisée par le Prince au terme de la révision constitutionnelle du 2 avril 2002 qui, notamment, réadapte les pouvoirs du Conseil National. L'article premier de cette loi fondamentale dispose que

« la Principauté de Monaco est un État souverain et indépendant dans le cadre des principes généraux du droit international et des conventions particulières avec la France »

Il définit dans une formule synthétique la position de la Principauté au sein de la communauté internationale, caractérisée par les deux principes ci-après: -sa parfaite indépendance dans le respect des Conventions qu'elle a conclues; -l'existence de sa personnalité juridique internationale qui justifie sa capacité de traiter.

Les relations que la Principauté de Monaco entretient avec la France sont définies sur le plan politique par le traité du 17 juillet 1918 également actualisé en 2002. En vertu de celui-ci, la République Française assure à la Principauté la défense de son indépendance et de sa souveraineté et garantit l'intégrité de son territoire.

De son côté, le Gouvernement du Prince s'engage à exercer ses droits de souveraineté en parfaite conformité avec les intérêts politiques, économiques, militaires et navals de la France et à s'entendre avec le Gouvernement français préalablement aux mesures concernant les relations internationales de la Principauté. La souveraineté et l'indépendance de la Principauté ont été pleinement confirmées par la Communauté internationale lors de son admission en qualité de 183ème État membre de l'Organisation des Nations Unies, le 28 mai 1993.

Durant son règne, le Prince Rainier III a mérité amplement le titre de « *Prince Bâtitteur* ». Pierre après pierre, au prix souvent de travaux gigantesques, Il fait de la Principauté de Monaco, longtemps connue comme lieu de villégiature, une cité moderne, un État dynamique, en menant, dès les années 50, une politique audacieuse de grands travaux qui a permis d'accroître le territoire de 1/5^è de sa superficie, ouvrant ainsi de nouveaux horizons territoriaux. Cette politique de grands travaux répond à un double défi: d'une part préserver et améliorer le cadre de vie, d'autre part favoriser la diversification économique.

Appui au Service des Maladies Infectieuses du CHU Joseph Raseta Befelatanana

Le financement de 8.000 € alloué en 2007 a continué tout au long de l'année 2008 à alimenter le Fonds d'urgence mis en place par le personnel du service, qui est le principal centre référent de l'île où sont soignés les PVVIH provenant de toutes les régions de Madagascar, afin de subvenir aux besoins des malades en situation difficile et en priorité les PVVIH admis au service. Cela a permis de prendre en charge le coût des examens biologiques, médicaments, soins en général et la prise en charge de la nourriture des patients les plus démunis. Les 6.000 € programmés pour 2008 ne seront alloués qu'en 2009 lorsque le financement de 2007 aura été épuisé.



SAS La Princesse Stéphanie entourée par les deux responsables du CHU lors de sa visite officielle à Madagascar en 2007

« *Pour que Monaco puisse aller de l'avant, tout en restant la terre d'accueil qu'elle a vocation d'être, il appartient au Souverain de veiller à lui garder une triple stabilité politique, économique et sociale* » (Prince Rainier III, janvier 1998). Ces paroles témoignent de l'intérêt que le Prince Rainier a porté tout au long de Son Règne au fonctionnement d'un système de protection sociale avancé pour les nationaux comme pour les étrangers qui résident ou travaillent en Principauté. Cette politique d'action sociale s'est accompagnée de mesures de prévention et de promotion de la santé. L'ensemble repose sur les régimes légaux de protection sociale auxquels se sont ajoutées, au fil des décennies, des aides sur fonds publics.

La longue tradition de mécénat artistique affirmée par les Princes de Monaco se perpétue sous le règne du Prince Rainier III. Tous les arts sont favorisés avec le souci constant de découvrir et d'encourager les jeunes talents, de maintenir un équilibre entre l'exigence de la qualité artistique et la nécessité d'une adaptation réfléchie aux formes d'expression et de création de notre temps. La modernisation du système éducatif pour l'adapter aux nécessités de notre temps a été une priorité constante de la politique menée par le Prince Rainier III depuis le début de son règne, l'objectif étant d'offrir les meilleures possibilités d'instruction et de formation aux jeunes du pays. Le système éducatif est régi par la Loi n° 826 du 14 août 1967 sur l'enseignement et l'Ordonnance Souveraine du 7 février 1970 prise pour son application. Les programmes et les diplômes sont ceux préconisés par l'enseignement français. Depuis 1989, la carte scolaire de la Principauté comporte dix établissements publics: sept écoles maternelles et primaires, un collège, un lycée d'enseignement général et technologique, un lycée d'enseignement professionnel et hôtelier.

Depuis plusieurs décennies, l'Éducation Nationale bénéficie d'un effort budgétaire soutenu. Celui-ci a porté au cours des vingt dernières années sur la rénovation ou la reconstruction de la plupart des établissements scolaires et sur leur équipement: ateliers industriels, laboratoires de sciences, matériel informatique et multimédia, salles de visioconférences, self-service... Méritent par ailleurs d'être mentionnés les aspects spécifiques de la pédagogie et des programmes: -l'ouverture internationale: enseignement renforcé de la langue anglaise depuis les classes préscolaires jusqu'à celles de terminale, avec l'organisation de voyages et d'échanges scolaires; -la promotion de la culture nationale: enseignement de la langue monégasque et de l'Histoire de Monaco; -le programme d'éveil artistique: en collaboration avec la Direction des Affaires Culturelles, initiation artistique au travers des entités culturelles (Opéra, Ballets, Orchestre, Théâtre) et enseignement de la musique (Académie Fondation Prince Rainier III et manécanterie des Petits Chanteurs de Monaco); -le programme en faveur de la lecture.

Enfin, le Gouvernement Princier octroie, sur fonds publics, trois types de bourses: -pour aider les jeunes qui entreprennent et poursuivent des études supérieures (dans les universités, les grandes écoles, les instituts techniques...): 150 bénéficiaires en 1980, plus de 400 pour l'année 2002-2003; -pour le perfectionnement dans les langues étrangères (anglais, allemand, espagnol, italien): une centaine de bénéficiaires; -depuis 1998, pour des stages en entreprises pour les jeunes qui, à l'issue de leur cursus scolaire ou universitaire, souhaitent acquérir une expérience en milieu professionnel. En Principauté, le sport fait partie intégrante du système éducatif. C'est pourquoi, le Prince Rainier III a voulu que, chaque fois que cela a été possible, les nouveaux établissements scolaires soient dotés des installations nécessaires aux sports de base individuels ou collectifs (gymnase, piscine). Dans le même esprit, un aménagement des horaires a été prévu dans le cadre des classes sportives aménagées. La ville a été également pourvue d'équipements conçus aussi bien pour la population locale que pour la pratique du sport de haut niveau: Stade Nautique Rainier III, nouveau Stade Louis II, inauguré en 1985, comportant un terrain de football et une piste d'athlétisme avec des tribunes d'une capacité de 20.000 places, une salle omnisports servant notamment au basket-ball, au volley-ball et au handball, une piscine olympique couverte et de nombreuses salles spécialisées (gymnastique, judo, escrime, boxe, squash, haltérophilie, etc...), le Stand de Tir Rainier III, des courts de tennis, un parcours de santé.

S'appuyant sur l'union de Sa Famille et des Monégasques, le Prince Rainier III a doté Monaco d'institutions modernes, adaptées à ses particularités; ainsi ont été assurés la stabilité politique et le développement économique sur lesquels repose un progrès social durable. Le Prince Rainier III déclarait en 1989: *«A Monaco ce qui est particulier c'est que l'autorité du Prince se répercute de façon familiale. On regarde vers le Prince plutôt comme un Chef de famille. Je crois que ce sont ces relations privilégiées entre le Prince et les Monégasques qui sont l'essentiel, qui font la pérennité de la Principauté»*



Le Prince Albert de Monaco et le Consul Général, Cyril Juge, promu au grade d'Officier de l'Ordre des Grimaldi selon l'Ordonnance souveraine

